

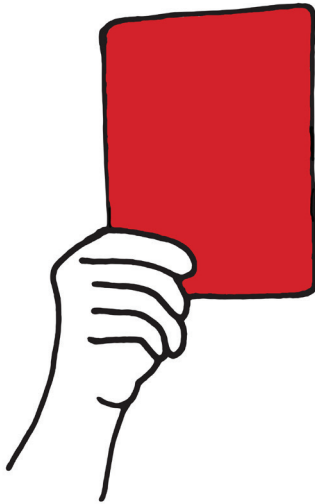


Santé critique

secteur parapublic

Fédération syndicale SUD – Chauderon 5 – 1003 Lausanne
Tél. 021 351 22 50 – E-mail: info@sud-vd.ch – www.sud-vd.ch

1er mai 2022



Le 5 avril 2022, le personnel du secteur parapublic de la santé a infligé un **Carton rouge** aux employeurs et patrons des EMS, CMS et Hôpitaux régionaux vaudois et à la majorité du parlement pour dénoncer les indécentes discriminations salariales subies depuis trop longtemps par le personnel des EMS, des hôpitaux régionaux et des soins à domicile.

Cette première action, couplée aux démarches engagées au sein de la commission paritaire professionnelle, aura permis de réengager des négociations avec les fâtières patronales et de conclure un accord sur l'emploi des 4 millions octroyés par le DSAS permettant de financer un complément à la bascule.

Pour 2022, des revalorisations salariales seront attribuées aux fonctions diplômées des domaines soins, médico-technique et social/accompagnement (classes 17-22). Cela concerne environ 4'000 personnes sur les 22'000 soumises à la CCT.

Cette mesurette est toutefois largement insuffisante pour supprimer les inégalités de salaires entre travailleuses et travailleurs de la santé.

Contre la discrimination salariale choquante et inique entre travailleuses et travailleurs de la santé!

Actuellement, pour un même travail, les salaires du personnel du secteur parapublic vaudois de la santé sont notablement inférieurs à ceux de la CCT de l'Hôpital Riviera-Chablais (CCT-HRC) et du CHUV.

Une soignant.e diplômé.e du secteur parapublic de la santé gagne CHF 220'000.- de moins en moyenne qu'au CHUV pour une carrière de 38 ans, soit environ CHF 5'800.- de moins par an.

Une auxiliaire et aide en soins du secteur parapublic de la santé gagne environ CHF 235'000.- de moins en moyenne qu'au CHUV pour une carrière de 38 ans, soit env. CHF 6'200.- de moins par an.

Aujourd'hui, selon une étude finalisée en 2021, pour garantir l'égalité de traitement au sein du secteur parapublic de la santé, le coût total de l'augmentation de la masse salariale (salaires et charges sociales patronales) est de CHF 114,5 millions pour l'ensemble des établissements du secteur (15'570 EPT) régis par la convention collective de travail (CCT-SAN).

En maintenant systématiquement les rémunérations du personnel soumis à la CCT-SAN largement en-dessous des pratiques salariales du CHUV ou de l'Hôpital Riviera-Chablais, c'est donc plus de CHF 95,8 millions de salaires bruts que ne touchent pas annuellement les travailleuses et travailleurs des EMS, des hôpitaux régionaux et des soins à domicile.

Pour une augmentation effective des salaires du personnel du secteur parapublic de la santé et l'octroi sans délai des revalorisations salariales négociées et reconnues légitimes par les autorités cantonales!

Depuis 2019, des négociations entre parties signataires de la CCT-SAN auront permis quelques améliorations des conditions salariales. La mise en œuvre d'une bascule des salaires vers la grille salariale de la CCT-HRC a notamment fait bénéficier tout le personnel en début de carrière de significatives augmentations de salaire.

Par contre, pour les travailleuses et travailleurs ayant quelques années d'expérience et pour celles et ceux ayant atteint le plafond de leur classe salariale, la progression salariale a été des plus modeste.

Pour ces employé.e-s, c'est «la convergence des pratiques salariales dans le secteur sanitaire pour l'ensemble des catégories de personnel», telle qu'arrêtée par le Conseil d'Etat en 2019 et validée

par les parties contractantes de la CCT-SAN qui, une fois mise en application, garantira pour toutes et tous une équité de traitement qui tienne compte de l'expérience, des responsabilités, de la formation continue et du développement des compétences.

Pour que soit enfin appliquée l'égalité salariale attendue par tout le personnel du secteur parapublic de la santé, les salarié-e-s des hôpitaux régionaux, des EMS et des soins à domicile restent déterminé-e-s et mobilisé-e-s pour faire respecter les engagements pris et obtenir les moyens financiers pour des salaires égaux pour tout le personnel du secteur parapublic de la santé, condition sine qua non pour assurer la qualité des prestations.

Dans ce canton aux comptes largement bénéficiaires depuis de nombreuses années, seule la détermination des acteurs/trices et partenaires engagé-e-s pour revaloriser les salaires du personnel et améliorer la qualité de la formation à mêmes de garantir la qualité des prestations préservera les établissements de soins de l'assujettissement à la logique de marchandisation et de profit que tentent d'imposer les forces conservatrices et libérales aux secteurs subventionnés de la santé et du social.

Depuis début 2022, les faïtières patronale (FHV, Avasad, Héviva, Federems) trahissent sans scrupule l'engagement commun de reprendre la grille salariale de la CCT HRC et celui de poursuivre au sein de la Commission paritaire professionnelle les démarches pour atteindre à terme la convergence des salaires de la CCT-SAN avec ceux de la CCT-HRC. Les engagements pris dans le cadre du protocole d'accord de décembre 2020 par les faïtières

patronales signataires de la CCT-SAN ont également été foulés aux pieds par les représentants de la FHV, de l'Avasad, d'Héviva, et de la Federems.

Cette violation des engagements pris par toutes les faïtières patronales se traduit aujourd'hui par la volonté affichée des employeurs et patrons du secteur parapublic de la santé de limiter les prochaines revalorisations salariales aux seul-e-s soignant-e-s diplômé-e-s, et uniquement celles et ceux enclasse-e-s en 17-19/19-21/20-22.

Cette limitation de la revalorisation salariale à quelques fonctions révèle incontestablement le mépris des employeurs pour le personnel du secteur soins et médico-technique moins certifié que les soignant-e-s diplômé-e-s et pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses des secteurs administratif, hôtelier/intendance/cuisine/technique, social/accompagnement, celles et ceux grâce à qui pourtant est assurée jour après jour la qualité des prestations en matière de soins et d'accompagnement.

Aujourd'hui, en réponse à cette politique élitiste de la santé dans un canton dont la robuste santé financière n'est plus à démontrer...

Les travailleuses et travailleurs de tous les établissements du secteur parapublic de la santé somment les faïtières patronales signataires de la CCT-SAN de respecter leurs engagements et de reprendre immédiatement, conjointement avec les organisations professionnelles et syndicales, les négociations avec les autorités cantonales pour obtenir le financement de la convergence salariale pour l'ensemble du réseau CCT-SAN.

**Pour des salaires égaux dans la santé parapublique vaudoise!
Même patient-e-s = Même travail = Même salaire!**

Demande d'adhésion - - - - -

Je, soussigné(e), désire adhérer à la Fédération syndicale SUD:

Madame Monsieur (souligner ce qui convient)

NOM : PRENOM :

Profession : Lieu de travail:

ADRESSE EXACTE

Rue, numéro :

N° postal : Domicile :

E-mail : Tél.

LIEU ET DATE SIGNATURE

(Cotisation annuelle: minimum Fr. 120.- par année)

A renvoyer à SUD - PI. Chauderon 5 - 1003 Lausanne ou à remplir sur www.sud-vd.ch/adhesion/